

Appendice 1

Programme de rabais pour les fournisseurs de liquidité

CONTRAT		SEUIL DE VOLUME MENSUEL	RABAIS	FRAIS DE TRANSACTION APRÈS RABAIS
ONX	Tous les contrats	Aucun seuil	0,16 \$ par côté	0,05 \$
OIS	Tous les contrats	Aucun seuil	0,16 \$ par côté	0,05 \$
BAX	Cycle - 1 ^e année	Premiers 10 000 contrats	0,00 \$	0,21 \$
		10 001 à 20 000	0,05 \$ par côté	0,16 \$
		20 001 à 40 000	0,10 \$ par côté	0,11 \$
		40 001 à 80 000	0,13 \$ par côté	0,08 \$
		80 001 + contrats	0,16 \$ par côté	0,05 \$
	Cycle - 2 ^e année	Aucun seuil	0,16 \$ par côté	0,05 \$
	Cycle - 3 ^e année	Aucun seuil	0,16 \$ par côté	0,05 \$
OBX	Tous les contrats	Aucun seuil	0,12 \$ par côté	0,08 \$
CGZ	Tous les contrats	Aucun seuil	0,13 \$ par côté	0,08 \$
CGF	Tous les contrats	Aucun seuil	0,13 \$ par côté	0,08 \$
CGB	Tous les contrats	Premiers 5 000 contrats	0,00 \$	0,21 \$
		5 001 à 10,000	0,05 \$ par côté	0,16 \$
		10 001 à 20 000	0,10 \$ par côté	0,11 \$
		20 001 à 40 000	0,13 \$ par côté	0,08 \$
		40 001 + contrats	0,16 \$ par côté	0,05 \$
LGB	Tous les contrats	Aucun seuil	0,13 \$ par côté	0,08 \$
SXF	Tous les contrats	Premiers 3 000 contrats	0,00 \$	0,21 \$
		3 001 à 6 000	0,05 \$ par côté	0,16 \$
		6 001 à 12 000	0,10 \$ par côté	0,11 \$
		12 001 à 24 000	0,13 \$ par côté	0,08 \$
		24 001 + contrats	0,16 \$ par côté	0,05 \$
SXM*	Tous les contrats	Premiers 6 000 contrats	0,00 \$	0,06 \$
		6 001 to 12 000	0,01 \$ par côté	0,05 \$
		12 001 to 24 000	0,02 \$ par côté	0,04 \$
		24 001 to 48 000	0,03 \$ par côté	0,03 \$
		48 001 + contrats	0,04 \$ par côté	0,02 \$
SCF	Tous les contrats	Aucun seuil	0,13 \$ par côté	0,08 \$
OPTIONS SUR INDICES	Tous les contrats	Aucun seuil	0,00 \$ par côté	0,16 \$
CONTRATS À TERME SUR ACTIONS	Tous les contrats	Aucun seuil	0,00 \$	0,16 \$
OPTIONS SUR ACTIONS, SUR FNB ET SUR DEVISES	Options sur actions	Aucun seuil	0,00 \$	0,16 \$
	Options sur FNB	Aucun seuil	0,00 \$	0,16 \$
	Options sur devises	Aucun seuil	0,00 \$	0,16 \$

1. Tous les frais sont par contrat, par côté, et sont en dollars canadiens.

2. Des frais réglementaires de 0,03 \$ par contrat, par côté, s'appliquent.

3. Le programme de rabais pour les fournisseurs de liquidité s'adresse aux négociateurs assidus, aux arcades et aux firmes de négociation pour compte propre enregistrés auprès de la Bourse de Montréal.

* Afin de se qualifier pour les rabais sur le SXM, les fournisseurs de liquidité devront contribuer à la liquidité passive (fixeur de prix) d'au moins 40 % de toutes les opérations.